

Rapport P-231 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-231 intitulée: «Pour un accès amélioré et sécurisé au centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 19 mai 2010)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-231 au Conseil administratif.